
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant reconnaissance de l'ASBL Réseau Wallon de Lutte
contre la Pauvreté comme Centre de ressources. - Extrait**

A.Gt 25-05-2022

M.B. 29-08-2022

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2022, L'ASBL Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté sise à la Rue Marie-Henriette 12 à 5000 Namur est reconnue, pour une durée de cinq ans débutant le 01.07.2022, en qualité de Centre de ressources relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales au sens de l'article 12 du décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales, modifié par le décret du 17 juin 2021.